



# LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

## « Pour la Jeunesse »

### CONTEXTE DE LA MISSION

Le contexte sanitaire des deux dernières années a favorisé l'isolement des populations et notamment des jeunes. Plus globalement, les modes de vies actuels et les nouvelles technologies favorisent l'éloignement des activités des jeunes de leur lieux d'habitation. La municipalité souhaite développer l'implication des jeunes à la vie du village et développer les échanges réels.

### MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

Recenser les jeunes (adolescents et jeunes adultes) leurs problématiques, leurs envies. Faire des propositions pour les intégrer dans les activités communales.

- Recensement des jeunes de 12 à 18 ans
- Diagnostic des besoins
- Propositions (chiffrées)
- Suivi des actions

### COMPOSITION DU COMITE

**Pilote** : Karine BOUILLE

**Membres** : Franck NIALON, Edith PAILLER, Sakina JAMALI et habitants

### FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre

du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

*Validé par le conseil municipal le .....*

*Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le.....*

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom :

Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »